



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Octobre 2023

---

**PRESENTS :** MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER et Jean-Baptiste LEDOUX

**ABSENTS/EXCUSES :** Amélie VOISIN, Aurore OVION.

---

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

- I – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- II – Corrections budgétaires sur exercices antérieurs
- III – Modification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'initiative cantonale (FIC) pour l'aménagement d'un cheminement d'accès au pump-track
- IV – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule pour la défense incendie
- V – Approbation du règlement intérieur de mise à disposition et d'utilisation des salles municipales
- VI – Approbation du règlement de mise à disposition du Parc Peiresc
- VII – Approbation du règlement du cimetière et du site cinéraire
- VIII – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour les travaux de réhabilitation de la rue des Bastides
- IX – Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVG
- X – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCVG
- XI – Adoption des décisions municipales
- XII – Questions diverses

## I – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2024

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle est applicable de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget général de la commune, du CCAS et de la Caisse des Écoles.

Les principales innovations sont un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues, la possibilité de présenter un compte financier unique.

Approbation à l'unanimité.

## II – Corrections budgétaires sur exercices antérieurs

Des anomalies ont été constatées sur les comptes :

- 266 concernant des titres et participations très anciens (de 1990 à 1996) sur le budget de la Commune d'un montant total de 293.126,05 €. Après vérification, il s'avère que ces titres ont été liquidés à leur date d'échéance respective.
- 266 concernant des parts SIVOM sur le budget de l'Assainissement d'un montant de 2162,79 €. Ce budget ayant été transféré à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, la commune n'est plus détentrice de ces participations.
- 275 concernant un cautionnement sur le budget de la Commune d'un montant de 54,88 €. Après vérification, aucune trace de cette caution.

Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération non budgétaire.

Approbation à l'unanimité.

## III – Modification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'initiative cantonale (FIC) pour l'aménagement d'un cheminement d'accès au pump-track

Une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023 pour demander une subvention de 21 820 € au Département dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier pour accéder au pump-track. Le montant des travaux était estimé à 27 275 € H.T.

En raison de changements importants dans la consistance des travaux, le nouveau montant est arrêté à 11.040,00€ HT. Il est donc nécessaire de modifier la demande de subvention à hauteur de 8.832,00 €.

Approbation à l'unanimité.

## IV – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule pour la défense incendie

Afin de procéder au remplacement du 4x4 endommagé mis à disposition du C.C.F.F. pour la surveillance incendie des massifs forestiers, il est envisagé d'acquérir un nouveau véhicule. Le montant estimatif du nouveau s'élève à 66 347,25 € HT. Il est proposé de solliciter une aide de la région PACA à hauteur de 53 077 € HT (il apparaît en effet que pour les communes de moins de 5000 habitants un financement jusqu'à 80 % de l'investissement est possible)

Approbation à l'unanimité.

## **V – Approbation du règlement intérieur de mise à disposition et d'utilisation des salles municipales**

A ce jour, le règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles municipales est insuffisant au regard de différents intervenus lors des locations. Il est proposé d'adopter un règlement unifié pour l'ensemble des salles afin de pouvoir mieux encadrer leur location.

Approbation à l'unanimité.

## **VI – Approbation du règlement de mise à disposition du Parc Peiresc**

A ce jour, il n'existe pas de règlement de mise à disposition du parc Peiresc pour les différents événements qu'il est destiné à accueillir. Il est proposé d'adopter un règlement, élaboré en concertation avec les services du Département, afin de pouvoir mieux encadrer sa mise à disposition, notamment en cas de litiges.

Approbation à l'unanimité.

## **VII – Approbation du règlement du cimetière et du site cinéraire**

A ce jour, le cimetière ne dispose pas de règlement d'utilisation applicable aux concessionnaires pour l'utilisation du cimetière. Il est proposé d'adopter un règlement intérieur afin de clarifier les règles et de permettre l'encadrement des concessions mais aussi du passage des visiteurs.

Approbation à l'unanimité.

## **VIII – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour les travaux de réhabilitation de la rue des Bastides**

Afin de faciliter la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue des Bastides estimés à 138 042€HT, la commune va déposer une demande de mobilisation d'un fonds de concours auprès de la CCVG. Le montant sollicité est de 48 000 € (34,77% du montant des travaux).

Approbation à l'unanimité.

## **IX – Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVG**

Le PLH est un document de programmation qui définit pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements, à favoriser le renouvellement urbain et l'accès au logement aux personnes handicapées ainsi que d'assurer la mixité sociale.

Ce second PLH de la CCVG s'engage à assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire. Ceci est fondé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et un programme d'actions.

Approbation à l'unanimité.

## **X – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCVG**

La CLECT du 12 septembre 2023 a entériné le transfert de voirie de Solliès-Pont (Avenue des Oiseaux), de la Farlède (Rue de la Gare) et de Solliès-Ville (accès aux réservoirs Verdun) à la CCVG. Les attributions de compensation de ces communes sont révisées en conséquence. Il est nécessaire d'approuver le rapport de la CLECT afin de rendre définitif ces transferts.

Approbation à l'unanimité.

## VIII - Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

## IV - Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que les travaux du pump-track sont terminés et qu'il sera réceptionné dans la semaine. Les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier seront également terminés dans la semaine. Une commande d'arbres sera passée afin que le terrain puisse être ombragé en été. Par ailleurs, le Maire indique également que les grilles ont été posées avenue du 8 mai 1945.

Le Maire rappelle qu'une réunion d'information pour la mutuelle communale se tiendra le 2 novembre prochain à 18h15 à la salle Henri Aycard. A ce propos, face à l'absence de vidéoprojecteur dans cette salle, le Maire propose d'en faire installer un à l'avenir, ce qui est approuvé.

Mme BOURBAO, Adjoint aux Affaires Scolaires indique que les travaux de réhabilitation de l'immeuble République pour en faire un Relais Jeune débuteront le 13 novembre 2023. Géraldine MARVALDI assurera le fonctionnement du service. Par ailleurs, un projet est en cours d'étude avec M. Olivier GARRIGUES pour la mise en œuvre d'un plan pour développer l'aisance aquatique des enfants de 4 à 6 ans.

Le Maire rappelle que le 31 ~~octobre~~ <sup>septembre</sup> l'Association Familiale organisera la fête d'Halloween et que le 11 Novembre la cérémonie patriotique se tiendra à 8h45.

M. ANOT, premier Adjoint, informe le conseil qu'à la fin du mois de mai 2024 se tiendra la fête annuelle du PNR Sainte Baume au parc Peiresc. Le thème retenu pour cette année est l'eau.

M. MORETTI René pose la question de savoir si la façade de la salle des mariages sera réhabilitée. Le Maire lui répond que c'est envisagé dans le cadre des travaux de rénovation de la rue des Bastides.

M. TURCHESCHI Christian demande quand commenceront les travaux de la CCVG sur le chemin de Ferrantu. Le 1<sup>er</sup> Adjoint lui répond que la tranche au niveau du chemin de l'Escride devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2023 et qu'ensuite le chemin de Ferrantu sera traité. Toutefois, les travaux de raccordement et de mise en place de la purge devraient être entamés au niveau du parking Ripert dans les semaines qui viennent.

Madame FAUVRE Marie-Claude s'inquiète de la prolifération de composteurs sur le domaine public à compter de 2024, dans le cadre de l'obligation pour chaque résident de s'en équiper. Le Maire lui répond que la Police Municipale lui surveillera le domaine public pour éviter ce phénomène et que des rappels à l'ordre seront systématiquement faits.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 20h00.

---



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BELGENTIER' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Anot'.